



DRAIOSUP NEWSLETTER

Parcoursup : Lancement de la nouvelle campagne 2025

Le site de gestion de la plateforme d'admission Parcoursup est accessible à l'adresse <https://gestion.parcoursup.fr> depuis le 13 novembre 2024. L'accès au site Archive 2024 est possible, pour les anciens utilisateurs, depuis le site de gestion en cliquant sur le bouton "Archive", situé dans le menu déroulant de votre login (email) de connexion, en haut à droite de l'écran.

La participation à la procédure Parcoursup engage les établissements au respect des principes communs et des règles de conduite partagées destinés à garantir la qualité et l'efficacité de la procédure. Ces règles sont consignées dans la Charte de la procédure Parcoursup et la Charte d'usage du système d'information. Ces Chartes ainsi que les calendriers techniques rappelant les échéances importantes, sont disponibles sur le site de gestion, dans la rubrique " Informations – Documents de référence".

ACCÈS AU SITE DE GESTION : Comptes et droits

NOUVEAUTÉ

Cette année, le système de connexion au site de gestion ainsi que la gestion des comptes et des droits évoluent. Les logins utilisés sont désormais sous forme de mail : **un compte = un utilisateur = une adresse mail**. Si vous aviez un compte Parcoursup 2024, vous devez utiliser vos identifiants de l'année dernière pour votre première connexion.

L'établissement pourra disposer de 3 comptes avec un profil "Administrateur" qui géreront **exclusivement les mises à jours des comptes utilisateurs et l'attribution des droits**. L'attribution des droits aux comptes utilisateurs par l'administrateur permet de déléguer une partie des opérations de suivi et de gestion à certains membres de son équipe, comme par exemple intervenir sur le paramétrage d'une ou plusieurs formations, l'accès aux candidatures, aux classements ou au suivi des élèves.

La gestion des droits peut se faire via des **profils de droits**. Il est possible de créer un profil auquel on associe un certain nombre de droits, puis de décliner ce panier de droits à un ou plusieurs utilisateurs, pour une ou des formations données.

Attention, **certains droits restent exclusifs à un seul utilisateur** (responsable OAD, pilotage des données d'appel).



Vidéos Tutos



Consultez les vidéos pour vous accompagner dans la prise en main de ces évolutions.

- [Récupération des anciens comptes - Se connecter au site de gestion Parcoursup](#)
- [La nouvelle application "Comptes et Droits"](#)
- [Les différentes rubriques de l'application Comptes et Droits](#)
- [Création des nouveaux comptes "Utilisateur"](#)
- [Création et attribution des profils de droits](#)

Le processus de sécurisation d'accès à la plateforme est toujours mis en œuvre pour l'ensemble des utilisateurs. Il est important de ne plus partager les comptes : **chaque compte Parcoursup est strictement personnel et nominatif**. La double authentification par TOTP, mail ou sms lors de la 1ère connexion et en cas de changement d'adresse IP pour tous les utilisateurs permet de sécuriser les données du système d'information Parcoursup.



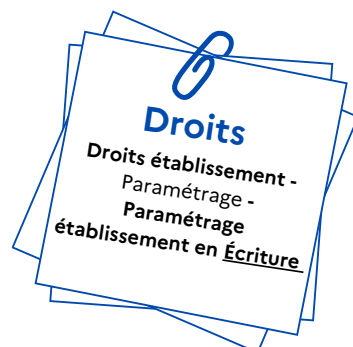
L'administrateur Parcoursup limite donc l'accès de chaque utilisateur aux ressources pour lesquelles il est expressément habilité. L'administrateur met à jour les comptes et les droits des utilisateurs de l'établissement et veille notamment à la suppression des comptes non utilisés.

PARAMÉTRAGE : Établissement

Le paramétrage de l'établissement est une étape préalable. Il est nécessaire de compléter les informations concernant votre établissement (éventuelles composantes, coordonnées et géolocalisation des sites de formation, dates des Journées Portes ouvertes (JPO), informations sur l'accessibilité de l'établissement pour les personnes en situation de handicap, ...).

L'identité et les coordonnées du chef d'établissement doivent être mises à jour depuis la rubrique "Direction de l'établissement".

Ces informations ne seront pas visibles par les candidats. Il est important de les tenir à jour puisque le chef d'établissement sera le signataire des notifications de refus adressées aux candidats et du rapport public en fin de procédure. Elles permettent également aux équipes de la DRAIO ou du SCN de vous contacter directement en cas de besoin.



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL : paramétrage de l'offre



Sessions d'information "Ouverture de la procédure 2025 - Les premiers jalons et principales évolutions"



Comme pour les sessions précédentes, les équipes de Parcoursup mettent en place des ressources documentaires (guides, pas-à-pas, notes de cadrage) mais également des sessions de formation et d'échanges en visio à destination de tous les responsables de formation. Les premières se sont déroulées **entre le 18 et le 22 novembre 2024**.

[Téléchargez la présentation et le replay de la session d'information depuis le lien FileSender](#)

3 séances dédiées aux formations par apprentissage auront lieu du 26 au 29 novembre 2024.

- Mardi 26 novembre de 10h à 12h
- Jeudi 28 novembre de 14h à 16h
- Vendredi 29 novembre de 13h à 15h

Vous trouverez dans la rubrique "Informations – Fil Info" les liens permettant de vous inscrire aux sessions. L'inscription préalable via le lien Framaform est obligatoire. Chaque séance est disponible en replay.

Calendrier

Les établissements dispensant une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur (Licences, STS, BUT, CPGE, formations d'ingénieurs, IFSI, EFTS, etc....) veilleront à renseigner "les caractéristiques des formations" qu'ils proposent.

- **Les différents paramétrages se feront jusqu'au vendredi 13 décembre 2024.**
- **La saisie des capacités d'accueil et des frais de scolarité pourra se faire jusqu'au lundi 13 janvier 2025, inclus.**

Des documents d'accompagnement et notes de cadrages sont mises en ligne sur les sites de gestion dans la rubrique "Informations-Documentation – Paramétrage des formations".

Formation en apprentissage

Les établissements proposant des formations par apprentissage peuvent, dès à présent, mettre à jour leur offre de formation (fermeture, ouverture de sessions, informations de restructuration de CFA...) auprès du CARIF-OREF de la région Hauts-de-France depuis le site dédié <https://www.intercariforef.org/referencerson-offre-de-formation>.

Les services académiques pourront ainsi vérifier si les offres de formation répondent aux critères d'éligibilité de la plateforme Parcoursup en consultant les informations affichées dans le [catalogue national des formations en apprentissage](#).

L'affichage sur la carte des formations 2025 de Parcoursup sera actif dès lors que la formation sera paramétrée et certifiée.



Dates à retenir



- **Vendredi 13 décembre 2024** : date limite de paramétrage de l'offre de formation.
- **Mercredi 18 décembre 2024** : ouverture du site d'information Parcoursup et de la consultation de la carte des formations 2025.
- **Lundi 13 janvier 2025** : date limite de saisie des capacités d'accueil et frais de scolarité.
- **Mercredi 15 janvier 2025** : ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux pour les candidats.

Saisie des CGEV

Conformément à l'objectif de transparence de la Loi ORE, la saisie des **Critères Généraux d'Examen des Vœux** (CGEV) est déclinée sur la fiche formation **sous forme de grille d'analyse des candidatures**.

Cette saisie est importante pour aider les candidats à comprendre ce qui sera pris en compte dans l'examen de leurs vœux.

Ils doivent être cohérents avec le contenu, les attentes et les exigences de la formation.



4 points d'attention

- **Participation des lycéens aux Cordées de la réussite** : [L'article 37 de la loi "LPR" du 24 décembre 2020](#) permet aux formations de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'examen des candidatures, de tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs, de type "cordées de la réussite" mis en place pour garantir l'égalité des chances.
- **La lettre de motivation** ne sera exigée des candidats que pour les formations qui l'auront expressément demandée lors du paramétrage. **Afin de mieux justifier l'emploi de cette lettre de motivation, les formations l'utilisant préciseront les conditions de son utilisation dans leurs CGEV.**
- **La Certification nationale des compétences numériques (PIX)** sera intégrée dans le dossier des candidats
- **L'évolution des Fiches Avenir avec 2 nouveautés :**

Suppression des données chiffrées (Rang, moyenne, effectif) qui seront désormais disponibles **dans chaque bulletin de Première et Terminale.**

Suppression de la concaténation ou report des appréciations des bulletins de Terminale T1/T2 ou S1. **Les enseignants sont invités à saisir l'appréciation matière spécifique à la Fiche avenir depuis leur logiciel de notes dans la rubrique dédiée.**

ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE : Accompagnement candidats

L'élaboration du projet d'orientation des élèves de Terminale est un cheminement qui s'effectue de manière progressive tout à long de la scolarité. L'équipe pédagogique et en particulier les professeurs principaux sont des acteurs essentiels de cet accompagnement personnalisé des lycéens. Des ressources et outils sont mis à leur disposition, afin de les aider à accompagner les élèves de terminale qui souhaitent s'inscrire en première année d'enseignement supérieur.

Calendrier 2025

Nous vous invitons à communiquer le calendrier "[Parcoursup 2025 en 3 étapes](#)" aux professeurs et en particulier aux professeurs principaux et référents de terminale ainsi qu'aux élèves de terminale et à leur famille.

Les candidats pourront consulter l'offre de formation disponible sur la plateforme Parcoursup pour la session 2025 à partir du mercredi 18 décembre 2024.



Sessions de formation et d'information



Webinaires "Accompagnement à Parcoursup"

Des webinaires de 45 min autour des temps forts de Parcoursup, animés par l'équipe du Pôle Enseignement Supérieur (DRAIO et CRAOES) abordant l'accompagnement des lycéens, à destination des professeurs principaux et référents et des PsyEN EDO.

- Formulation des vœux
- Constitution du dossier
- Confirmation des vœux
- Phase d'admission et complémentaire
- Fin de la phase d'admission

Inscription toujours possible (hors PAF) à l'adresse craoes@region-academique-hdf.fr.

Réunions d'information et d'échange 'À Vous le Sup'

La Direction de l'Orientation de l'Université de Lille organise dans le cadre du projet 'À Vous le Sup' des réunions d'informations et d'échanges à destination des parents et des élèves de lycées sur des thématiques de l'enseignement supérieur. Certaines de ces rencontres sont également diffusées en direct et en replay sur la chaîne Youtube de l'Université pour être accessibles au plus grand nombre.

Retrouvez sur le [site de l'Université de Lille](#), le programme de ces rencontres ainsi que les modalités d'inscription.



Le module Lycée de la plateforme [Avenir\(s\)](#) de l'Onisep propose des ressources et outils aux équipes éducatives ([700 ressources pédagogiques pour accompagner vos élèves](#)) et également un module spécial "[Accompagner vos élèves sur Parcoursup](#)" pour les Professeurs principaux et référents de Terminale.

[Des séquences pédagogiques](#) consacrées à Parcoursup sont également disponibles pour découvrir et exploiter au mieux la plateforme avec vos élèves.

Consultez les [Mémo Parcoursup PP/PR](#) et [Mémo Parcoursup élève](#) (en pièces jointes également) ainsi que le [Guide des Professeurs Principaux](#).



Points d'attention

Évolution pour l'inscription des candidats

L'inscription des élèves de Terminale sur Parcoursup en janvier 2025, se fera par envoi **d'un code d'accès personnel à l'adresse mail renseignée dans le dossier d'inscription au lycée.**

Cette adresse mail est remontée vers Parcoursup dans le cadre de la remontée SIECLE [qui débute début décembre.](#)



Une vérification préalable de votre base BEE (Base élève établissement) est à effectuer afin de s'assurer que l'adresse mail est bien celle de l'élève et non de ses représentants légaux.

Cordées de la réussite

Les lycéens qui ont, au cours de leur scolarité, participé à un dispositif des "**Cordées de la réussite**" **doivent être identifiés au préalable par un "pastillage" dans la BEE** pour que l'information soit récupérée dans Parcoursup.

Adresse des représentants légaux

Pour les élèves de terminale, le secteur géographique dépend de **l'adresse du domicile des représentants légaux pré-renseignée lors de l'inscription sur Parcoursup grâce à la remontée SIECLE.** Les adresses des deux représentants légaux sont prises en compte lorsqu'elles ne sont pas situées dans le même secteur.



Dates à retenir



- **Mercredi 11 décembre 2024** : date limite des MAJ établissement et comptes utilisateurs, Référencement PP/PR via import fichier.
- **Mercredi 18 décembre 2024** : ouverture du site Parcoursup et consultation de l'offre de formation 2025.
- **Mercredi 15 janvier 2025** : ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux